

DÉPARTEMENT DE L' AISNE
~~~~~  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY  
CANTON D'ESSÔMES-SUR-MARNE  
~~~~~  
COMMUNE D'ESSÔMES-SUR-MARNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 mars 2017
--

Présents : Monsieur Jean-Paul CLERBOIS

M. Éric Brème	M. Forjan Louis
Mme Huot Isabelle	Mme Samake Jmairaa
M. Bouché Jean-Yves	M. Bucquet Gilles
M. Fabianski Jean-Marc	M. Freudenreich Pascal
M. Louis Gomez	Mme Laly Georgette
M. Bergault Jean-Paul	M. Hiernard Pascal
Mme Tanguy Maryse	Mme Loppin Danielle

Pouvoirs

Mme Gatteau Carine	pouvoir à Mme Samake
Mme Léandre Frédérique	pouvoir à M. Clerbois

Absents :

Mme Belin Katty
Mme Maréchal Christelle
M. Somveille Gyril
M. Lassere Jean-François

A été nommée secrétaire : Mme Loppin Danielle

Ordre du jour

- Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Achat et vente de terrains,
- Election d'un membre au Centre Communal d'Action Sociale,
- Avenants réaménagement des logements de Monneaux,
- Compte administratif 2016,
- Compte de gestion 2016,
- Questions diverses

1 - Vente d'un terrain situé au lotissement des Coquelicots

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 19 décembre 2013, le conseil municipal décidait de vendre cette parcelle à M. AKPAH et Mme DOUSSOU.

Par délibération en date du 15 décembre 2015, le compromis de vente ne peut aboutir pour des raisons financières, le conseil municipal décide de le remettre en vente.

Par délibération en date 28 juin 2016, les acquéreurs souhaitent de nouveau acquérir ce terrain, le conseil décide de leur vendre.

Par délibération en date du 15 novembre 2016, après que le notaire ait envoyé plusieurs relances auprès des futurs acquéreurs, le conseil municipal décide d'attendre qu'ils se manifestent.

A ce jour, aucun permis de construire n'a été déposé, la collectivité souhaite remettre en vente ce terrain.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de remettre en vente de la parcelle cadastrée section YR n° 482-484-487-488, lieudit « Les Prouets » d'une contenance de 518 m² au prix de 46.420 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition ci-dessus.

2 - Achat de la parcelle cadastrée section AI n° 1

Conformément à la décision prise lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire a proposé la somme de 120.000 € pour l'acquisition de la parcelle section AI n° 1 du Clos Patuys.

L'éventuelle acheteuse de toute la propriété GALLOIS en veut quant à elle 150.000 € comprenant les frais d'agence, les frais de bornage contradictoire, le plan topographique et les études de sols.

L'acquisition totale de la propriété s'élevant à 375.000 € dont 20.000 € de frais d'agence et les autres frais supportés déjà engagés à 7410 €, la participation de la commune pourrait se répartir de la manière suivante

- Acquisition	138.000 €
- Agence au prorata	7.775 €
- Bornage et plan topographique (1/2)	1.254 €
- Etudes des sols (1/2)	2.451 €
Total	149.480 €

Et serait proche de la demande de l'acquéreuse.

Pour information sa participation serait de 217.000 € + 12.225 € + 1254 € + 2451 € = 232.930 €. Ceci n'est envisageable qu'avec l'accord des consorts Gallois.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent :

- Contre 9 personnes
- Pour 5 personnes
- Abstention 3 personnes

Quelques questions ont été posées :

Y aura-t-il des logements sociaux ? A quel endroit se fera la sortie, Qui prend en charge la voirie et les réseaux divers.

M. Freudreich et Mme Samake demandent si la commune est en capacité d'acheter et voir si nous ne pouvons pas passer directement par le propriétaire afin d'éviter les frais d'agence. La réponse sera donnée après l'élaboration du budget 2017.

M. Fabianski L'étude de sols est en cours, que fait-on si l'acquéreur se désiste ?

3 - Désignation d'un membre au sein du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire explique que, suite à la démission de Mme Guillaume, un membre du Conseil municipal doit être élu pour la remplacer au centre communal d'action sociale.

La candidature de Mme Laly Georgette est proposée.

Madame Laly Georgette ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue membre au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

4 - Approbation du compte administratif 2016

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CLERBOIS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé et présenté par M. Éric BREME, après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

* Section de Fonctionnement

Dépenses	-1 801 702,55 €
Recettes	2 163 045,85 €
Excédent reporté	28 736,00 €
Excédent de l'année 2016	390 079,30 €

* Section d'Investissement

Dépenses	-766 715,37 €
Recettes	619 543,34 €
Déficit reporté	-178 178,82 €
Déficit de l'année 2016	-325 350,85 €

Excédent global de clôture 2016 **64 728,45 €**

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du receveur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (moins deux abstentions) vote le compte administratif 2016.

Mme SAMAKE demande une réunion afin de connaître les mécanismes de la comptabilité publique. Etant chef-lieu de canton, nous devrions percevoir une dotation bourg centre. Monsieur le Maire explique qu'il va voir tous les jours sur le site pour connaître le montant de la dotation bourg centre.

5 - Approbation du compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 * Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 * Statuant sur l'exercice du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3 * Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

6- Réaménagement des logements de Monneaux - Avenant

Monsieur le Maire explique qu'il doit être passé un avenant pour les travaux de rénovation des logements de Monneaux avec l'entreprise SLAM Métallerie (serrurerie – Bardage métallique).

L'objet de l'avenant est de modifier les retours de l'habillage de façade en acier corten pour prendre en compte l'inclinaison du bâtiment existant. Le montant est de 1.888.90 € ht.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant et à payer les factures en conséquence.

Mme Samake demande à quel moment les logements seront loués et pourquoi le coût est si élevé et constate que des avenants sont passés à chaque conseil.. Monsieur le Maire a des visites régulièrement mais pas de locataires pour l'instant.

Les élus demandent à visiter le chantier.

Monsieur Fabianski demande qu'une clôture soit mise afin d'éviter les ennuis avec les poules du voisin.

Questions diverses

- Terrain Rue du Jeu d'arc

Ce terrain pourrait être vendu à Logivam, plusieurs réunions ont eu lieu à ce sujet. Mme Loppin précise qu'il n'y aura plus de terrain libre au bourg.

- Abbatale

Un rendez-vous est prévu avec le conservateur du patrimoine. Les vitraux appartiendraient à l'Etat mais resteraient à l'Abbatale.

Projet de rénovation de la chapelle renaissance

Monsieur le Maire rappelle que l'abbatale et le temple sont des lieux historiques et de culte

La chorale Soupape devrait faire un concert prochainement.

- Le Printemps des peintres aura lieu les 25-26 mars prochains
- Alarme salle polyvalente il serait souhaitable d'installer une alarme sur ce site ayant régulièrement des dégradations.
- La manifestation sportive « La frapadingue » passera sur la commune le 30 avril prochain.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de séance,
Mme Danielle LOPPIN



CM du 30 mars 2017